



Arrêté dressant la liste des candidats admis à la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire
Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique

Le recteur de l'académie de Dijon

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le code de l'Éducation – partie règlementaire – live IX, titre 1^{er}, chapitre IV : dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés ;

VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

VU le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

VU le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particuliers des professeurs d'éducation physique et sportive ;

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés des 9 mars 2004, 27 septembre 2005 et 30 novembre 2009 ;

VU l'arrêté rectoral du 14 septembre 2021 portant ouverture de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans l'académie de Dijon, au titre de l'année 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Dijon au titre de la session 2022 dont les noms suivent :

Option : Allemand

Madame GREBIL Pauline

Certifiée mathématiques
(sous réserve de titularisation)

Option : Anglais

Madame AUGROS Marie

Professeure des écoles - EPS

Monsieur BARBIER Alexis

Certifié histoire et géographie

Madame BONIN Aurélie

Professeure des écoles – mathématiques
(sous réserve de titularisation)

Monsieur BOUDON-ARRATIBEL Martial
(né BOUDON)

Agrégé économie et gestion option finance et contrôle

Monsieur BOURGEOIS Eudes

Certifié mathématiques

Madame BRIDEAU Cécile

Professeure des écoles - EPS

Madame CALLIES Guillemette (née MERIC)

Agrégée géographie

Madame CHARTENET Anne

Professeure des écoles – sciences et technologie

Monsieur ENGEL Jean

Certifié sciences économiques et sociales

Madame GESCH-DELFEOL Olivia (née DELFEL)	PLP hôtellerie restauration option techniques culinaires
Madame HART Amélie	Certifiée histoire et géographie
Madame HENRY Laetitia	Professeure des écoles - EPS
Madame JOBARD Evéne	Professeure des écoles – enseignements artistiques
Monsieur MARLOT Sylvain	PLP économie et gestion
Madame PEGON Paulette Loretta (née WALKER)	Professeure des écoles – mathématiques
Madame PONT Delphine	Professeure des écoles – enseignements artistiques et EPS
Monsieur RAGUET Aurélien Henri Paul	PLP hôtellerie restauration option techniques culinaires
Madame ROBIN Catherine Nicole (née FAURE)	Professeure des écoles – EPS
Madame SCHWINDT Pauline	Certifiée histoire et géographie
Marguerite Cécile	
Madame TRUCHOT Ghislaine Martine (née MORLE)	PLP hôtellerie : services et commercialisation
Monsieur VAMBROUG Laurent	PLP hôtellerie restauration option techniques culinaires (sous réserve de titularisation)
Madame VIALIN Nadège	Maître contractuelle à titre provisoire mathématiques (sous réserve titularisation)

Option : Espagnol

Monsieur TEJEDOR DUHAMEL Rafael	PLP génie électrique : électronique
---------------------------------	-------------------------------------

Option : Italien

Monsieur CHAUDAT Germain	Certifié mathématiques
--------------------------	------------------------

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 10 juin 2022

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,

Caroline VAYROU

